



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2012

Étaient présents : Mmes Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, MM. Jean-Jacques Baix, Jean-Claude Bernard, Didier Maneval, Robert Masse, Jean-Claude Roche, Jean-Jacques Schell, Francis Valla

Excusés :

Mme Valérie Chazot (pouvoir à André Viallon)
M. Jean-Marc Brotttes (pouvoir à Suzanne Sagnes)
M. William Riffard (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)
Mme. Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)

Absents :

Excusés :

Melle Nathalie ROUSSET
M. Frédéric André

Non-excusés :

M. Bernard Cheynel
M. Olivier Balme

◇◇◇◇◇◇

La séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte à 20 heures par Madame le Maire.

◇◇◇◇◇◇

En préambule, Madame le Maire présente Madame Jabaly, société de conseil en communication, et remercie Jean-Claude Bernard de cette initiative.

Madame Jabaly expose aux membres du Conseil Municipal le projet de communication pour l'ouverture du Lieu de mémoire.

Elle relate ses compétences :

- Conception et accompagnement de la communication,
- Organisation d'évènements plus particulièrement dans les projets culturels,
- Enseignement et formation aux différentes disciplines de la communication.

Ensuite elle définit les modalités d'une éventuelle mission de conseil à la communication, elle détaille les différents outils à mettre en œuvre (publicité, presse, relations publiques) suivis d'un accompagnement auprès de la Municipalité, et enfin un planning.

L'exposé terminé, Madame Jabaly quitte le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal demandent que soient fixées les modalités techniques d'intervention de Madame Jabaly, différents axes seront à voir, il conviendra d'affiner la promotion des ouvrages.

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

Madame le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont reçu le compte-rendu en même temps que l'ordre du jour.

Aucun membre n'ayant d'observations à formuler, le compte-rendu du 17 octobre 2012 est adopté à l'unanimité.

■ **Décisions modificatives :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification budgétaire.

a) **Décision modificative n°2 au budget général**

Section d'investissement – Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 040 Compte 13918	5.500,00 €	- 5.500,00 €	0,00 €
Opération 0113 Compte 2183	25.000,00 €	+ 5.500,00 €	30.500,00 €
Opération 0118 Compte 21318	5.000,00 €	+ 2.000,00 €	7.000,00 €
Opération 0128 Compte 2118	92.920,00 €	+5.592,94 €	98.512,94 €
Opération 0130 Compte 2118	43.600,00 €	+ 2.000,00 €	45.600,00 €

Section d'investissement – Recettes

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 040			
Compte 280421	0,00 €	+ 5.500,00 €	5.500,00 €
Compte 281311	0,00 €	+ 1.940,69 €	1.940,69 €
Compte 281318	0,00 €	+ 885,04 €	885,04 €
Compte 28132	46.749,00 €	+2.000,00 €	48.749,00 €
Compte 28138	8.017,03 €	-2.332,73 €	5.684,30 €
Compte 28152	2.845,37 €	+3.557,63 €	6.403,00 €
Compte 281538	2.780,26 €	+2.655,17 €	5.435,43 €
Compte 281571	56.950,07 €	-1.798,47 €	55.151,60 €
Compte 281578	25.145,90 €	-2.675,81 €	22.470,09 €
Compte 28158	10.852,55 €	+3.053,42 €	13.905,97 €
Compte 28183	18.591,35 €	-2.701,00 €	15.890,35 €
Compte 28184	21.421,91 €	-188,00 €	21.233,91 €
Compte 28188	9.378,76 €	-303,00 €	9.075,76 €

Section de fonctionnement – Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 011 Compte 61522	65.000,00 €	-4.000,00 €	61.000,00 €
Chapitre 011 Compte 62878	6.000,00 €	-5.592,94 €	407,06 €
Chapitre 012 Compte 6454	3.000,00 €	+ 2.000,00 €	5.000,00 €
Chapitre 65 Compte 6554	115.000,00 €	-2.000,00 €	113.000,00 €
Chapitre 68 Compte 6811	202.732,20 €	+ 9.592,94 €	212.325,14 €

Section de fonctionnement – Recettes

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 042 Compte 777	5.500,00 €	-5.500,00 €	0,00 €
Chapitre 77 Compte 7718	0,00 €	+5.500,00 €	5.500,00 €

*Voté à l'unanimité***b) Décision modificative n°1 au budget assainissement****Section d'investissement – Dépenses**

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 16 Compte 1641	25.000,00 €	+1.000,00 €	26.000,00 €
Opération 116 Compte 21532	100.000,00 €	-5.341,15 €	94.658,85 €

Section d'investissement - Recettes

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 040 Compte 28151 Compte 281532	0,00 € 74.511,10 €	+30,76 € -4.371,91 €	30,76 € 70.139,19 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Intitulés	Montants BP 2012	Mouvements	Nouveaux montants BP2012
Chapitre 011 Compte 611	42.000,00 €	+ 4.341,15 €	45.341,15 €
Chapitre 68 Compte 6811	83.959,44 €	-4.341,15 €	79.618,29 €

*Voté à l'unanimité***c) Prise en charge de frais de transport :**

Madame le Maire précise que M. Beauflet est l'ancien conservateur du Musée d'Art moderne de Saint-Etienne.

Monsieur BEAUFFET est intervenu pour le projet artistique du jardin du Lieu de Mémoire et a réalisé un déplacement à Paris en présence de la DRAC le 1^{er} octobre 2012. Il demande le remboursement de ses frais de déplacement (184,00 €).

La DRAC subventionne à hauteur de 15 000 euros les frais d'étude pour le projet de sculpture du jardin du Lieu de Mémoire.

*Voté à l'unanimité***d) Mandats spéciaux à Madame le Maire :**

Madame le maire a effectué plusieurs déplacements à Paris pour des réunions : le 20 octobre au CRIF, le 13 novembre pour l'AMECJ, le 27 novembre avec Samuel PISAR et le 1^{er} décembre pour le mécénat SNCF. Le Conseil est invité à se prononcer sur ces prises en charge.

Francis Valla interroge Madame le Maire sur ses déplacements. Madame le Maire explique le détail et l'objet de ses différents rendez-vous, dont un mécénat de 80 000 euros de la SNCF pour le lieu de mémoire.

Voté à l'unanimité

■ **Marchés publics :**

a) Démolition et désamiantage de la piscine du Fraisse

Un appel d'offres a été lancé pour l'exécution des travaux suivants : désamiantage et démolition du bâtiment existant de la piscine municipale du Fraisse. 2 entreprises ont répondu à la consultation : ARNAUD Démolition (la Talaudière) et SDRTP (Montregard).

Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre MPM/Atelier d'Alambre

• Lot désamiantage

SDRTP : Montant de l'offre 2 920 euros hors taxes

ARNAUD Démolition : Montant de l'offre 5 180 euros hors taxes

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise la moins-disante, à savoir SDRTP.

Voté à l'unanimité.

• Lot démolition

SDRTP : Montant de l'offre 19 055 euros hors taxes

ARNAUD Démolition : Montant de l'offre 26 745 euros hors taxes.

Les membres du Conseil Municipal conviennent de retenir l'entreprise moins-disante, à savoir SDRTP.

Voté à l'unanimité.

b) Désamiantage à la bibliothèque municipale

Le bureau de contrôle SOCOTEC a relevé la présence d'amiante sur les plaques de glazal. Une opération de désamiantage doit être réalisée via un plan de retrait. Nous avons reçu 2 offres d'entreprises. L'entreprise doit intervenir la semaine du 17 au 21 décembre 2012 ou à partir du 5 janvier 2013.

La proposition de l'entreprise Pugnières, moins disante, s'élève à 4 920 euros hors taxes et non 4 320 euros hors taxes

Voté à l'unanimité

c) Travaux d'Adduction d'Eau potable Chemin du Plateau

Des travaux d'adduction d'eau potable du chemin du Plateau ont été inscrits au budget annexe concerné pour l'année 2012. Ils comprennent le remplacement de la canalisation d'eau potable sur la totalité du Chemin du Plateau jusqu'au raccordement Rue de la Mairie, la reprise des branchements individuels et la réalisation d'un tri-couche sur la largeur totale du chemin non goudronné. Le montant des travaux s'élève à 41.031,05 euros hors taxes.

Il est précisé que les conditions météorologiques n'ont pas permis de réaliser le revêtement tri-couche

Voté à l'unanimité.

d) Bibliothèque municipale : lot n° 4 (peinture)

Il est rappelé que le lot n° 4 - peinture - est resté infructueux au terme de 2 appels d'offre. Le maître d'œuvre a consulté des entreprises. Nous avons reçu 2 réponses : PERETTI et BATI DECO.

Les offres ont été analysées par le maître d'œuvre MPM/Atelier d'Alambre.

• Bâti-Déco : Montant de l'offre 24 577 euros hors taxes

• Peretti : Montant de l'offre 24 519 euros hors taxes.

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise Bâti-Déco qui a réalisé une meilleure étude de sa proposition.

Voté à l'unanimité.

■ Plan Local d'Urbanisme : adoption de la modification n° 1 (ZA des Barandons)

Toutes les démarches administratives concernant le changement de zonage pour la création d'une zone artisanale sur le secteur des Barandons ont été réalisées et terminées. Il convient aujourd'hui de valider les conclusions du commissaire-enquêteur et prendre une délibération autorisant la révision n° 1 du PLU.

Cette démarche étant réalisée, la phase suivante est de la compétence de la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Voté à l'unanimité.

■ Délégation de Service Public pour la gestion du lieu de mémoire :

Les membres du Conseil Municipal ont reçu en même temps que l'ordre du jour un document exposant les principes d'une délégation de service public pour l'exploitation du Lieu de Mémoire – Musée du Chambon.

Madame le Maire définit la Délégation de Service Public ainsi que les options possibles. Elle développe et explique le contenu du document joint à la convocation du 30 novembre 2012. Ce projet de Délégation de Service Public a été présenté au Comité Technique Paritaire et approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

Didier Maneval demande le coût imputable à la Commune. Seront à la charge de la Municipalité l'entretien, l'eau, le chauffage et l'électricité. Un budget détaillé sera établi en son temps.

Jean-Claude Roche interroge Madame le Maire sur la durée de cette Délégation de Service Public. Réponse : 6 ans.

Voté à l'unanimité.

■ Personnel communal - régime indemnitaire pour le personnel administratif au titre des régies de recettes :

Il convient de procéder à une légère modification du régime indemnitaire applicable au personnel administratif afin de leur attribuer un complément de primes au titre des fonctions de régisseurs de recettes.

Madame le Maire propose de fusionner deux délibérations afin d'avoir un document unique.

Voté à l'unanimité.

■ Coupes de bois :

Afin d'améliorer la réception avec la téléphonie d'Orange, un rendez-vous a eu lieu avec l'Office National des Forêts nécessitant une coupe d'arbres. L'analyse faite par l'ONF préconise d'éclaircir la parcelle n° 2 par l'abattage d'un arbre sur 4 dans le canton forestier de Peybroussou. Il convient de donner son accord à cette opération.

Jean-Jacques SCHELL semble étonné du fait que l'on ne coupe qu'un arbre sur quatre. Une visite sur place a eu lieu avec l'ONF et Orange

Voté à l'unanimité.

■ Questions diverses :

a) Foire forestière :

Une réunion préparatoire a eu lieu en Mairie suivie d'une visite sur site avec Jean-Claude Bernard, Monsieur Sellier, Monsieur Alain Roche (Collège Cévenol) et deux forestiers, afin d'arrêter un site d'exploitation.

Un nouveau rendez-vous a lieu le 10 décembre à 18 heures à la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Jean-Jacques SCHELL confirme que la foire forestière 2013 aura lieu au Chambon-sur-Lignon.

b) Ecrans tactiles pour le Lieu de Mémoire :

Les écrans tactiles proposés par Audiosoft ne répondent plus aux attentes.

Un avenant doit être rédigé pour un montant de 21 600 euros hors taxes.

Madame le Maire rappelle que les subventions pour la salle mémorielle et la salle pédagogique sont à hauteur de :

- CARAC : 30 000 euros
- DMPA : 25 000 euros

Voté à l'unanimité.

c) Jardin de la mémoire :

Il est envisagé de créer un jardin au Nord du Lieu de mémoire (terrain de 800 m² environ) appartenant à la Commune. La partie création est offerte par un mécène.

La mise en place d'une sculpture est envisagée. La DRAC subventionne les études à hauteur de 15 000 euros.

Le choix sera fait en fonction des financements obtenus.

Marc Simon, Jacques. Beauffet, Guy Tortosa, Bernard Ceysson ont été choisis au titre du Comité artistique pour le choix de cette œuvre.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour le versement par la DRAC de 15 000 euros.

Voté à l'unanimité.

d) Station touristique :

Un dossier de renouvellement doit être établi pour le classement de la Commune du Chambon-sur-Lignon « station touristique ».

Ce dossier doit être déposé avant le 1^{er} janvier 2014.

Voté à l'unanimité.

e) Intervention de Madame Jabaly :

La proposition de Madame Jabaly pour réaliser la communication exposée en début de Conseil Municipal est de 7 500 euros hors taxes.

Voté à l'unanimité.

e) Maître-nageur :

Monsieur Thomas Portefaix a donné son accord pour rejoindre notre Commune à compter du 2 janvier 2013.

f) Piste d'athlétisme :

Didier Maneval souhaite qu'une visite de l'espace situé entre le Camping et le Collège du Lignon ait lieu dès que possible.

La séance est levée à 22 heures

◇◇◇◇◇◇